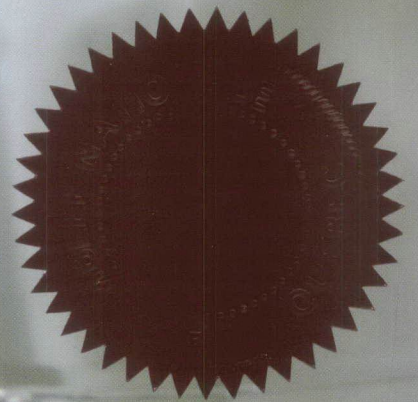


ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 748-80061205

RAPPORT ANNUEL

05 | 06



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

CHIMIE [jimi]

n.f. Science de la constitution des divers corps, de leurs transformations et de leurs propriétés.

[Le Petit Robert, Paris, SEJER, 2004]

SOMMAIRE

Lettres de présentation	1
Mission, vision et valeurs	2
Administrateurs du bureau 2004 2005.....	3
Rapport du président	4
Activités du Bureau.....	6
Activités du Comité administratif	7
Rapport d'activités	
Bureau du syndic.....	9
Comité de discipline.....	10
Comité de révision	13
Comité d'inspection professionnelle	14
Comité des examinateurs	15
Comité de promotion	17
Comité de biochimie clinique.....	18
Comité de la formation des chimistes	19
Communications.....	20
Section financière	
Rapport du vérificateur	22
Procès-verbal	34
Rapport du registraire	36

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 30 Juin 2006

Monsieur Yvon Marcoux

Ministre de la Justice et procureur général
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2005 pour se terminer le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Le président,
Luc Séguin, Ph. D., chimiste

.....

Monsieur Gaétan Lemoyne, président

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2005 pour se terminer le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Le président,
Luc Séguin, Ph. D., chimiste

.....

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Yvon Marcoux,
Ministre de la Justice et procureur général
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles

MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

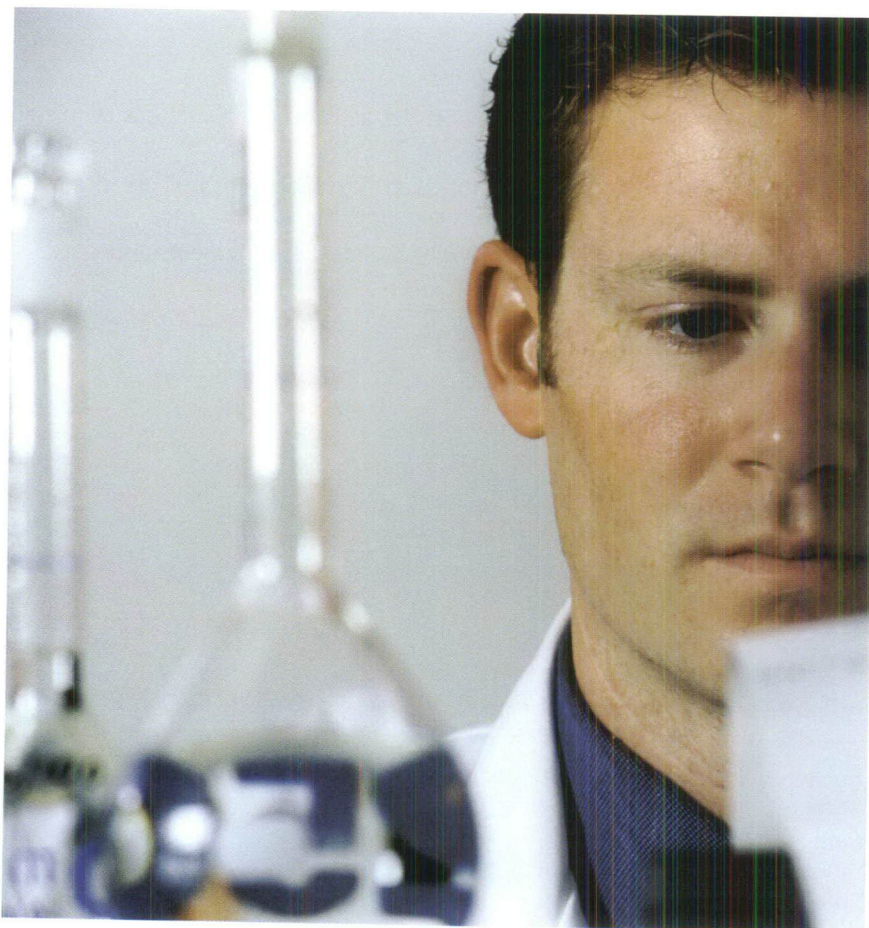
Assurer la compétence et la responsabilité professionnelle de ses membres dans le cadre de la protection du public.

VISION

Les membres seront reconnus comme des professionnels essentiels au développement scientifique, technique et socio-économique.

VALEURS

- Respect des administrateurs, employés et clients de l'Ordre;
- Intégrité conduisant à un esprit de justice et de hauts standards moraux;
- Équité conduisant au respect des droits de chacun;
- Cohérence entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation;
- Sens de l'équipe, la solidarité et l'esprit de coopération permettant une synergie.



ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2005 | 2006



RÉGION DE L'EST

Guy Collin	2007 Vice-président intérimaire <i>Membre du comité administratif</i>
Simon Côté	2006
Poste vacant Nomination par résolution	2008

RÉGION DU CENTRE

Martin Turcotte	2008 <i>Membre du comité administratif</i>
Poste vacant Nomination par résolution	2007

RÉGION DE L'OUEST

Gilles Brisson	2007
Maurice Côté	2006
Gilles Leduc	2006
Cristina Ileana Draghici	2008
Gaston Mercier	2008
Danièle Miousse	2008 <i>Membre du comité administratif</i>
Luc séguin	2006 Président <i>Membre du comité administratif</i>
Karine Tanguay	2007

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Marcel Beauchemin	2006 <i>Membre du comité administratif</i>
Pierre Brazé	2006
Nicole Pichette	2007

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'ORDRE EN MARCHÉ VERS UNE RECONNAISSANCE JUSTE ET ÉQUITABLE DE LA PROFESSION !

Chers collègues chimistes, biochimistes, biochimistes spécialistes et chimistes en sciences alimentaires,

J'ai choisi d'intituler mon rapport annuel en lui donnant les couleurs de l'un des dossiers majeurs de l'année qui s'est terminée, soit celui du projet d'actualisation de notre pratique professionnelle.

Comme vous le constaterez au cours des prochains paragraphes, ce dossier, à multiples facettes, est la pierre angulaire, la pièce centrale de plusieurs des actions de l'Ordre depuis déjà quelques années. Il constitue en lui-même le mandat premier de notre organisation qui consiste à exercer la surveillance des activités professionnelles relevant de notre champ de pratique et ce, en posant les actions que nous jugeons les plus appropriées dans le respect des lois professionnelles existantes.

Ce travail, mené par messieurs Christian Linard, président du comité des examinateurs et monsieur Martial Boivin, président-directeur général, a permis de qualifier et quantifier l'équivalence de la formation pour les professions visées par l'étude. Nous avons même élargi notre analyse pour mieux comprendre le niveau de connexité de certains programmes de formation initiale exclus du système professionnel et dont les personnes oeuvrent, à notre avis, directement dans le domaine de la chimie. Les résultats ont été communiqués aux ordres concernés dans le cadre de rencontres individuelles. L'Ordre des chimistes du Québec avec la collaboration de Me Jean Lancot, avocat et procureur de l'Ordre a entamé, sur la base de ces discussions, la rédaction de projets de règlements en vertu de l'article 94 h) du Code des professions. Quelques projets ont été soumis et sont en cours de discussions avec certains ordres, ce qui nous permet de mieux apprécier le niveau de difficulté de notre mandat et l'approche à envisager pour le compléter.

Il a été très judicieux, de la part du Bureau, d'opter pour la rédaction de projets de règlements particuliers à chaque ordre. Les spécificités des ordres pourront être considérées de manière à exercer un encadrement respectueux des compétences complémentaires de chacun. Il va sans dire que nous comptons également

sur la pleine collaboration de l'Office des professions dans cette démarche. C'est pourquoi j'entamais l'année par une visite à l'Office des professions, pour leur présenter le projet et que le Président et la vice-présidente ont été tenus au courant de l'état d'avancement de celui-ci aussi souvent que possible.

L'objectif de l'Ordre est d'assurer le public québécois que toute activité relevant de l'application de la chimie, de la biochimie et de la chimie en sciences alimentaires est faite de manière responsable par des professionnels compétents.

Sur ce, je ne peux pas, en ce moment, prévoir un échéancier de mise en place du premier règlement car, vous le comprendrez, beaucoup d'éléments ne sont que partiellement sous notre contrôle et d'autres pas du tout. Cependant, je peux vous dire, combien jusqu'à ce jour, j'ai apprécié l'attitude des collègues des ordres ayant participé à nos travaux. Je peux déjà qualifier de probablement historique, les pas franchis dans certains dossiers tant en terme de reconnaissance mutuelle qu'en terme d'ouverture et de collaboration, de manière à confirmer nos juridictions respectives et le fonctionnement harmonieux de celles-ci dans l'esprit d'une pleine et entière protection du public.

Je fonde donc beaucoup d'espoir en ce que la prochaine année pourra nous permettre d'accomplir à ce chapitre, je remercie d'emblée toutes les personnes de l'Ordre et nos partenaires, pour le temps et les efforts consentis dans un dossier d'une aussi grande envergure et ce, à travers les très nombreux autres qui sont tous aussi importants.

Des contributions honorables au système professionnel!

L'Ordre a aussi joué un rôle de premier plan dans ce qui deviendra la prochaine réforme du Code des professions notamment en vue d'accélérer l'intégration professionnelle à l'exercice de la profession des candidats formés à l'étranger. En effet, en plus de participer activement aux différents forums organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec de même qu'au sein des réunions du Conseil lui-même, l'Ordre a non seulement supporté les efforts mais a apporté des éclairages qui risquent



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC



RAPPORT DU PRÉSIDENT

d'avoir un impact important, sinon dans la réforme elle-même, au moins dans le fonctionnement des ordres plus spécifiquement. Je voudrais d'abord mentionner les discussions qui, selon nous, amènent de plus en plus les organisations à distinguer les fonctions de président du Bureau de celle de la direction générale. C'est sur la base des principes de gouvernance, qui nous sont chers, mais aussi sur les tendances que nous observons, dans le secteur privé, au sein d'organismes gouvernementaux et de plus en plus d'ordres, que nous y voyons une clé importante de succès, voire de progrès du système dans son ensemble. Je porterai d'ailleurs ce flambeau aussi souvent que nécessaire dans mes prochaines représentations publiques, de manière à contribuer à la poursuite de cet objectif.

La contribution de l'Ordre au système professionnel ne s'arrête pas là! Suite aux travaux réalisés par l'Ordre en matière d'auto-évaluation en ligne des diplômes étrangers, je dois mentionner avec beaucoup de fierté la participation de monsieur Martial Boivin au sein de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger. L'Équipe de travail, a déposé son rapport en novembre dernier et déjà des recommandations ont été retenues comme priorité gouvernementale à mettre en place dans les plus 'brefs délais'. Nous pouvons tous et toutes partager cette même fierté dans la contribution d'un des nôtres, à ce dossier.

Perspectives, objectifs et réalisations à venir!

Une autre année anniversaire!

L'année dernière nous avons célébré les 30 ans du système professionnel et les 40 ans du Conseil interprofessionnel, en 2006 nous célébrons les 80 ans de fondation de notre organisation. J'espère rencontrer de nombreuses personnes à l'assemblée générale annuelle et lors de la célébration qui suivra. Nous soulignerons particulièrement cet anniversaire qui devrait nous permettre de nous rappeler notre origine et notre évolution au sein du système professionnel lui-même! En soi, il s'agit d'une reconnaissance historique dont nous devons tous et toutes être très fiers. Les

attributs uniques de la profession, son rôle essentiel au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la population, sa contribution économique et son rayonnement sur le plan international en font foi! Je suis persuadé que l'heure sera à la fête et à la reconnaissance et que ceux et celles qui y participeront en conserveront un souvenir impérissable.

Une première internationale pour la chimie au Québec!

L'Ordre des chimistes est fier de collaborer à l'organisation d'une première édition de niveau international en Amérique du Nord, le Carrefour de l'Industrie Chimique (CIC), qui se tiendra du 11 au 13 octobre 2006 au Palais des Congrès de Montréal.

Il s'agit de créer un événement qui réunira l'ensemble des acteurs de l'industrie chimique, d'un rassemblement où les divers acteurs et organisations de ce vaste secteur économique pourront échanger sur la recherche, l'évolution du marché et des technologies, et bien plus encore. L'Ordre y organisera des conférences notamment sur le rôle prépondérant du chimiste dans les grandes décisions de notre monde. Nous inviterons, pour en discuter, des intervenants Canadiens, Américains et Européens de manière à donner une perspective internationale à ces discussions. Il nous apparaît tout à fait opportun, sur la base de l'unicité de notre système professionnel, que l'Ordre assure un leadership en ce sens!

Nul besoin de vous dire que je souhaite votre présence en très grand nombre à cet événement et que je place aussi de grands espoirs sur les lendemains de ces discussions, pour l'avenir de la profession, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde! C'est donc un rendez-vous!

Conclusions et remerciements

Je crois pouvoir conclure, sans me tromper, en disant que l'année qui vient de se terminer n'a d'égale en importance que celle qui se pointe à l'horizon! En effet, forts des réalisations et des avancements notés dans plusieurs dossiers majeurs mais aussi dans de très nombreux autres dossiers pilotés par nos différents comités permanents et ad hoc, dont les faits saillants sont repris plus loin

dans ce rapport, l'Ordre des Chimistes du Québec et donc chacun et chacune de ses membres doivent s'afficher fièrement au sein du monde professionnel comme auprès du public qui requiert leurs services. L'Ordre continue d'exercer son devoir de surveillance dans le plus grand respect du système professionnel. Nous contribuons, de façon exemplaire, à l'avancement de ce dernier et nous nous apprêtons à pauser les premiers jalons de discussions internationales visant ni plus ni moins la pleine et juste reconnaissance des chimistes à l'échelle mondiale!

Sur ces faits, je souhaite remercier et féliciter de leurs efforts tous les bénévoles qui oeuvrent au sein des diverses équipes. Le travail que vous accomplissez pour votre Ordre est d'autant plus méritoire, dans ces temps où nous sommes de plus en plus sollicités par nos emplois respectifs. Je veux aussi remercier tout spécialement chacun et chacune des membres de la permanence, sans qui toutes les idées et le travail des bénévoles ne seraient pas traduits concrètement. Je remercie et je réitère toute ma confiance dans cette formidable équipe, qui travaille sous la très habile supervision de monsieur Martial Boivin, à la direction générale et avec qui j'ai le privilège de travailler très étroitement dans le cadre des nos fonctions et rôles respectifs.

En terminant, je remercie toutes les personnes qui ont contribué à nos travaux et qui ont décidé de prendre une pause bien méritée. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs du Bureau et du Comité administratif, c'est un réel plaisir de prendre les meilleures décisions pour la profession, avec votre ingénieuse collaboration. Que chacun et chacune des membres de l'Ordre puisse porter dans son milieu de vie, la fierté qui nous anime!

Très sincèrement,

Luc Séguin, Ph.D., chimiste
Président du Bureau

ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006, le Bureau a tenu cinq (5) réunions et le Comité administratif, pour sa part, a tenu neuf (9) réunions dont voici les principales résolutions en découlant :

ACTIVITÉS DU BUREAU

1. Élu Mme Danielle Miousse administratrice pour la région de l'Ouest et M. Martin Turcotte administrateur pour la région du Centre.
2. Procédé à l'élection au Bureau et au Comité administratif.
3. Élu M. Luc Séguin, président du Bureau pour l'année 2005-2006.
4. Élu M. Guy Collin, Mme Danielle Miousse et M. Martin Turcotte, administrateurs élus du Bureau au Comité administratif à titre de vice-présidents dont M. Guy Collin à titre de suppléant en cas d'incapacité d'agir du président.
5. Élu M. Marcel Beauchemin, représentant du public au Comité administratif pour l'année 2005-2006.
6. Désigné M. Luc Séguin représentant de l'Ordre des chimistes du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2005-2006.
7. Désigné M. Martial Boivin substitut du représentant de l'Ordre des chimistes du Québec au CIQ pour l'année 2005-2006.
8. Radié du tableau, rétroactivement au 1er avril 2005, certains membres de l'Ordre en application de l'article 86 l) du Code des professions.
9. Nommé M. Michael O'Dwyer et M. Yves Rousseau, membres d'une division du Comité de discipline.
10. Reconduit le mandat de M. Vladimir Roudavine au Comité des examinateurs pour une année.
11. Confié à M. Martial Boivin le mandat de revoir le fonctionnement du Comité d'inspection professionnelle.
12. Adopté les états financiers non vérifiés au 31 mars 2005.
13. Adopté le calendrier des rencontres du Bureau et du Comité administratif.
14. Nommé M. Alain Lajoie, syndic adjoint le 15 avril 2005.
15. Entériné les états financiers vérifiés 2004-2005 présentés par M. Pierre Allard, comptable agréé et vérificateur.
16. Entériné le rapport d'évaluation du rendement de M. Martial Boivin, président-directeur général et secrétaire.
17. Nommé M. Robert Émery Prud'homme à la Société Honorifique des Compagnons de Lavoisier.
18. Nommé M. Daniel Poisson président du Comité d'inspection professionnelle et M. Aristide Bouchard secrétaire dudit comité.
19. Adopté des critères de sélection pour le choix des projets de lignes directrices.
20. Reconnu conformément aux normes fixées en vertu du paragraphe c de l'article 93, l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec et l'équivalence de la formation des personnes ne possédant pas d'un diplôme requis à cette fin.
21. Reconduit le mandat de M. Pierre Allard, comptable agréé pour la vérification des états financiers de l'Ordre des chimistes du Québec pour l'année 2005-2006.
22. Recommandé à l'assemblée générale de maintenir la cotisation actuelle pour 2006-2007.
23. Reconduit M. N'Godji Camara au Comité des examinateurs, Mme Louise Létourneau au Comité de discipline, Mme Nancy Dolan, secrétaire du Comité de discipline et nommé Mme Marie-Josée Champagne, présidente du Comité de biochimie clinique et M. Bernard Vinet membre ad hoc au jury des examinateurs en biochimie clinique.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Liste des adjoints permanents de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2006

Mme Julie Boucher,
services comptables

Mme Johanne Côté,
services d'admission

Mme Nancy Dolan,
services juridiques

M. Nacer Eddine Ziani,
services de communication

M. Martial Boivin,
président-directeur
général et secrétaire

ACTIVITÉS DU BUREAU

24. Entériné le Préambule et le syllabus conjoint 2005 en biochimie clinique.
25. Radié du Tableau les membres non conformes aux exigences réglementaires de l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des chimistes du Québec en application du sous paragraphe ii) du paragraphe l) de l'article 86 du Code des professions.
26. Entériné les résultats de l'évaluation des administrateurs 2005 et le plan de suivi.
27. Adopté les projets de Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste en biochimie clinique, Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et le Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre.
28. Nommé M. Abdelaziz Gherrou, inspecteur professionnel.
29. Reconduit les mandats de M. Sélim Kermasha et M. Gaston Picard au Comité des examinateurs pour une autre année.
30. Nommé Mme Claire Austin et M. Marc Baril à une division du Comité de discipline.
31. Émis des cartes de stage en biochimie clinique à M. Said El Kholty en date du 16 janvier 2006 et à Mme Marie-Thérèse Berthier en date du 18 janvier 2006.
32. Adopté les recommandations du jury des examinateurs en biochimie clinique visant la réussite aux examens écrits de Mme Anissa Djemli et Mme Christiane St-Amant le 7 novembre 2005.
33. Reporté une décision suite à une demande d'admission d'une personne ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien la déclarant coupable d'une infraction criminelle.
34. Entériné le budget 2006-2007.
35. Réinvestir une partie des surplus budgétaires, le cas échéant, à une 2e bourse d'excellence de 5000\$.
36. Reconduit les mandats de Mme Louise Thériault et Mme Louise Charest-Boulé au Comité de biochimie clinique et M. Gaston Lalumière au Comité de la formation des chimistes.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

1. Reconnu conformément aux normes fixées en vertu du paragraphe c de l'article 93, l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec et l'équivalence de la formation des personnes ne possédant pas d'un diplôme requis à cette fin.
2. Émis une carte de stage en biochimie clinique à M. Éric Cellier effective le 1^{er} juin 2005.
3. Adopté la liste révisée des cours postgradués agréés pour la formation des spécialistes en biochimie clinique effective le 2 juin 2005.
4. Adopté une dépense en capital de 10 000 \$ pour le remplacement du serveur informatique.
5. Reconduit, pour une durée de 1 an, les mandats de M. Houssein Kadiék Ibrahim (examinateur) le 16 mai 2006; Edward Kamel (examinateur) le 31 mai 2006 et M. Christian Linard (président et membre examinateur) le 5 juin 2006.
6. Accepté le retrait de M. Jean-Pierre Émond à titre de président et membre du Comité de biochimie clinique en date du 2 juin 2005.
7. Délivré un certificat de spécialiste à M. Robert Robitaille effectif le 17 juin 2005.
8. Nommé Mme Monique Gervais et M. Martin Giroux à titre d'inspecteurs en inspection professionnelle effectif le 14 juillet 2005.

ACTIVITÉS DU BUREAU

9. Nommé M. Michel Simard membre du Comité d'inspection professionnelle le 14 juillet 2005.
10. Autorisé le Bureau de syndic à déposer trois plaintes dans le cadre de la pratique illégale et de l'usurpation de titre.
11. Adopté le projet d'élaboration de lignes directrices dans le cadre de l'analyse de la Testostérone biodisponible (TB).
12. Recommandé la candidature de M. Michel Bouthillier donnant suite à une requête du LSPQ/INSPQ et autorisé l'envoi d'une lettre d'appui du Comité de biochimie clinique.
13. Autorisé la direction générale de l'Ordre ou son représentant à la fermeture du compte bancaire de la Banque de Montréal.
14. Autorisé le syndic d'en appeler d'une décision concernant la requête en irrecevabilité dans une cause d'usurpation de titre.
15. Adopté la liste des recommandations concernant la révision de la grille d'évaluation en inspection professionnelle et demandé au Comité d'inspection professionnelle le dépôt d'un plan d'action et l'obligation de rapports trimestriels au Bureau.
16. Suivi l'état de l'évolution des travaux des Comités de gouvernance.
17. Entériné la désignation de Marsh Canada Limitée à titre de courtier en assurance de la responsabilité professionnelle des membres.
18. Nommé M. Martial Boivin membre et président du Comité d'inspection professionnelle effectif le 6 octobre 2005.
19. Autorisé la transmission des politiques de gouvernance à l'Ordre des sages-femmes du Québec et à l'Ordre des géologues du Québec.
20. Adopté le calendrier des réunions du Comité administratif et du Bureau pour 2006.
21. Révisé la situation des Comités de gouvernance dans leurs rôles d'aide au Bureau.
22. Délivré une lettre d'éligibilité aux examens de biochimie clinique à madame Luce Boulanger le 30 mars 2006.
23. Émis une carte de stage en biochimie clinique à madame Nadheige Lochard le 31 mars 2006.
24. Nommé les membres du Comité d'inspection professionnelle : Mme Carole Bérubé, Mme Isabelle Gladu, Mme Farida Meriane, M. Gaston Lalumière, M. Laurentiu Vasile Ciochina, M. N'Godji Camara effectif le 8 mars 2006.
25. Nommé M. N'Godji Camara secrétaire du Comité d'inspection professionnelle effectif le 8 mars 2006.
26. Nommé les personnes suivantes au groupe de travail sur l'inspection professionnelle: Mme Judith Bouchard, M. Richard Cormier, M. Youssef Regragui, M. Mouhamed Nazir Azizieh, M. Laurent Millette, M. Éric Parent, M. Djilalli Kashi effectif le 8 mars 2006.
27. Nommé les personnes identifiées aux points 25 et 26 inspecteur(e)s et enquêteur(e)s en inspection professionnelle effectif le 8 mars 2006.
28. Nommé les membres du Jury d'évaluation 2006 des Compagnons de Lavoisier: M. Benoît Côté (président du jury), M. Jean-Pierre Émond et M. Christian Linard.
29. Reconduit le mandat de M. Vladimir Roudavine au Comité des examinateurs jusqu'au 11 avril 2007.



BUREAU DU SYNDIC

DOSSIERS DISCIPLINAIRES

Cette année, le bureau du syndic a reçu de la part du public ou d'autres sources six (6) demandes d'interventions. Nous avons terminé cinq (5) enquêtes dont une (1) avait débuté une année antérieure. Dans trois (3) de ces cas, le bureau du syndic a décidé de porter plainte. Pour deux (2) de ces dossiers, les auditions ont eu lieu et les intimés ont été reconnus coupables et condamnés à des amendes. En ce qui concerne le troisième dossier, les auditions sont prévues pour l'automne 2006. Une décision sur la culpabilité concernant un dossier d'envergure initié il y a quelques années fut finalement rendue à l'automne 2005, l'intimé a été reconnu coupable sur plusieurs chefs. Nous avons donc procédé aux auditions sur sanction. Nous estimons important de mentionner que cette année, suite à une décision du comité de discipline de refuser le huis clos demandé par l'autre partie, cette dernière a porté en appel la décision devant le Tribunal des professions qui, à ce jour, n'a toujours pas rendu de décision.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu six (6) nouvelles demandes d'enquête pour des cas présumés de pratique illégale et/ou usurpation de titre. Le bureau du syndic avec l'autorisation du Bureau a déposé trois (3) poursuites pour usurpation du titre de chimiste ou pratique illégale totalisant quarante-cinq (45) chefs d'accusation. Résultats d'efforts des années antérieures et de l'année courante, six (6) poursuites ont connu leur aboutissement devant les tribunaux cette année avec des condamnations totalisant 29 800 \$. Finalement, le montant des amendes encaissées relié à ces activités cette année est de 21 400 \$.

Le syndic et enquêteur,
Claude Chartrand, chimiste



COMITÉ DE DISCIPLINE

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006: quatre (4)

Nombre et nature des plaintes et des sanctions prononcées entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006: Une (1) décision sur culpabilité, une (1) décision sur sanction et deux (2) décisions sur requête ont été prononcées.

PLAINTÉ #07-78-208-2002-1

(Plainte déposée le 5 juillet 2002)

- 1 chef d'accusation pour avoir posé un geste dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en procédant à la modification de la composition d'un produit sans en informer la Ville de Montréal et sans obtenir son autorisation, rendant ainsi ledit produit non conforme à celui qui avait été autorisé et alors qu'il savait que la composition du produit ne pouvait être changée, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et a posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en demandant que soit préparé un échantillon, afin de le rendre conforme aux exigences de la Ville de Montréal, suite aux interrogations de cette dernière quant à la composition du produit, alors que la composition dudit produit avait été modifiée depuis son acceptation initiale, le tout contrairement à l'article 18 du Code de déontologie des chimistes et à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant un document dont le contenu diffère de celui consigné à son bureau, contrevenant ainsi à l'article 114 du Code des professions.

Dans sa décision du 8 juin 2005, le Tribunal des professions (#500-07-000423-040):

- MAINTIENT l'ordonnance du comité de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec interdisant la diffusion et la publication de tous documents provenant de la compagnie.
- ACCUEILLE en partie l'appel des décisions du Comité de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec rendues les 20 août et 9 décembre 2003;
- MAINTIENT la décision déclarant l'appelant coupable sur les chefs 1 et 2 de la plainte;
- MAINTIENT les sanctions imposées sur chacun des chefs 1 et 2;
- ET PROCÉDANT à rendre les décisions qui auraient dû être rendues sur le troisième chef;
- ACQUITTE l'appelant de l'infraction contenue au troisième chef;
- CASSE ET ANNULE en conséquence la sanction imposée quant au troisième chef de la plainte;
- CONDAMNE l'appelant au paiement des deux tiers des déboursés, tant en appel qu'en première instance;
- REJETTE l'appel quant au surplus.

PLAINTÉ #07-89-093-2002-3

(Plainte déposée le 4 octobre 2002)

- 1 chef d'accusation pour avoir faussement prétendu dans un rapport avoir utilisé un type d'appareil alors qu'un autre type avait effectivement été utilisé, attestant ainsi faussement d'une méthode, le tout contrairement à l'article 4.01.01 du Code de déontologie des chimistes.
- 3 chefs d'accusation pour avoir exprimé un avis incomplet et non fondé sur des connaissances suffisantes dans un rapport en omettant de faire référence au protocole utilisé lors de l'expérimentation, contrevenant ainsi aux articles 3.02.04 et 3.02.06 du Code de déontologie des chimistes.

Composition du comité

Me Jacques Lamoureux,
président

Me Jean Pâquet,
président suppléant

Mme Nancy Dolan,
secrétaire

Mme Claire Austin

M. Marc Baril

Mme Carole Bérubé

M. Pierre-André Côté

Mme Louise Létourneau

M. Michael O'Dwyer

M. Yves Rousseau

COMITÉ DE DISCIPLINE

- 1 chef d'accusation pour avoir procédé à des expériences sans posséder un certificat d'analyse pour la substance de référence, affirmant se fier uniquement à la garantie du fabricant contenue à l'étiquette du produit obtenu en Ontario, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.
- 2 chefs d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle et pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en émettant des affirmations, alors qu'il basait ces opinions sur des expériences n'ayant aucune valeur scientifique, contrairement à l'article 3.02.01 du Code de déontologie des chimistes et à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle et pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en modifiant et en éliminant des mesures inscrites dans un rapport manuscrit rédigé lors d'une expérience, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant en réponse un document dont le contenu diffère du document remis précédemment, le tout contrairement à l'article 4.02.02 du Code de déontologie des chimistes. (chef retiré lors de l'audience du 9 février 2005)

Cette plainte est accompagnée d'une demande de radiation provisoire.

Audiences tenues les 17 octobre 2002, 14 et 15 novembre 2002, 17 et 25 septembre 2003, 18 et 19 décembre 2003, 16 et 27 février 2004, 1er avril 2004, 27 août 2004, 23 et 24 septembre 2004, 20, 22 et 25 octobre 2004, 10 novembre 2004, 17, 21 et 22 décembre 2004, 9 février 2005 ainsi que le 8 février 2006.

Dans sa décision sur culpabilité rendue le 11 octobre 2005 : le comité

- Sous le premier au cinquième chef: DÉCLARE l'intimé coupable;
- Sous le sixième au huitième chef: DÉCLARE l'intimé coupable de l'infraction prévue à l'article 3.02.01 du Code de déontologie des chimistes et d'avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en contravention à l'article 59.2 du Code des professions;

PLAINTÉ #07-88-065-2003-1

(Plainte déposée le 23 mai 2003)

- 1 chef d'accusation pour avoir implanté une méthode de manière dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession le tout contrairement à l'article 2.02 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir affirmé par l'entremise de son procureur, être incapable de retracer les résultats d'une étude clinique le tout contrairement à l'article 17 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01) et à l'article 59.2 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète à une correspondance provenant de la syndic adjointe, le tout contrairement à l'article 114 du Code des professions et à l'article 76 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01).

Audiences tenues les 21 octobre 2004, 2 novembre 2004 ainsi que le 4 février 2005

Lors de l'audience du 21 octobre 2004, le procureur de l'intervenante a déposé une déclaration d'intervention et requête amendée visant à obtenir une ordonnance pour interdire l'accessibilité, la publication et la diffusion de renseignements permettant d'identifier l'intervenante.

Décision rendue le 4 février 2005 : le comité rejette la requête de l'intervenante.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Cette décision est en appel au Tribunal des professions. L'audience est tenue le 1^{er} février 2006.

Lors de l'audience du 4 février 2005, le procureur de l'intimé a déposé une requête relative aux moyens préliminaires soulevés par l'intimé à savoir :

- L'absence de juridiction du Comité en l'instance;
- Les précisions requises en regard des chefs 1 et 2 de la plainte;
- L'article 152 du Code des professions

Dans sa décision sur moyens préliminaires rendue le 21 juin 2005 : le comité

- REJETTE la requête sur les moyens préliminaires de l'intimé;
- CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés.

Le 20 juillet 2005, l'intimé dépose une requête pour permission d'en appeler d'une décision interlocutoire du comité de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec.

Dans sa décision datée du 14 novembre 2005, le Tribunal des professions (#500-07-000463-053) :

- RÉITÈRE ET MAINTIENT l'ordonnance émise par l'honorable Paul Lafontaine, le 13 juin 2005, interdisant l'accessibilité, la diffusion et la publication de tous les documents déjà produits ou à l'être au cours de l'audience sur la requête pour permission d'appeler d'une décision interlocutoire du Comité de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec;
- REJETTE la requête pour permission d'appeler de la décision interlocutoire du comité de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec le 21 juin 2005;
- CONDAMNE le requérant aux déboursés prévus en semblable matière.

PLAINTÉ #07-82-126-2005-1

(Plainte déposée le 8 décembre 2005)

- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le président du comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à des correspondances provenant du président du comité d'inspection professionnelle, le tout contrairement à l'article 76 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c.C-15, r.2.01) et à l'article 114 du Code des professions.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à une correspondance provenant du syndic, le tout contrairement à l'article 76 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.2.01) et à l'article 114 du Code des professions.

Audience tenue le 8 décembre 2005

Dans sa décision sur culpabilité et sanctions datée du 17 février 2006, le comité

- RECONNAÎT l'intimé coupable sur les deux (2) chefs d'infraction;
- CONDAMNE l'intimé à payer une amende de six cents dollars (600\$) sur chacun des deux (2) chefs;
- CONDAMNE l'intimé à payer les déboursés.

PLAINTÉ #07-88-065-2005-2

(Plainte déposée le 12 septembre 2005)

- Infractions au Code de déontologie des chimistes, article 17 et au paragraphe 13 de l'article 74 (L.R.Q., c. C-15, r. 2.01)

Audience tenue le 12 septembre 2005

Le 7 septembre 2005, l'intimé dépose une requête pour réunion de plaintes.

Dans sa décision sur requête pour réunion de plaintes datée du 30 novembre 2005 : le comité rejette la requête de l'intimé.

COMITÉ DE DISCIPLINE

PLAINTÉ #07-86-035-2005-3

- 1 chef pour avoir entravé le président du comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à des correspondances provenant du président du comité d'inspection professionnelle, le tout contrairement à l'article 76 au Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. 15, r.2.01) et à l'article 114 du Code des professions.

En attente d'audition

PLAINTÉ #07-88-065-2006-1

- 1 chef pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant d'assumer la direction professionnelle, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions
- 2 chefs pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle en affirmant faussement dans une demande de permis qu'il travaillait présentement à plein temps en tant que directeur de laboratoire dans le domaine d'opérations de biochimie, le tout contrairement à l'article 3.02.01 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 18 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.2.01)
- 1 chef pour avoir omis de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui est préparé sous sa responsabilité, le tout contrairement aux articles 36 et 37 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.02.01)
- 1 chef pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui a été préparé sous sa responsabilité et en autorisant le personnel à utiliser sa signature dans des rapports d'analyses, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions et aux articles 36 et 37 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.2.01)
- 1 chef pour avoir omis d'exercer sa profession selon les normes professionnelles actuelles en matière de contrôle de la qualité, le tout contrairement à l'article 17 du Code de déontologie des chimistes (L.R.Q. c. C-15, r.2.01)

En attente d'audition

La secrétaire du comité de discipline,
Nancy Dolan

**Les membres
du comité sont :**

Jacques Desnoyers,
président

Sylvie Desbiens

Sylvain Durocher

Benoît Marsan

Marcel Beauchemin,
représentant du public

Pierre Brazé,
représentant du public

Nicole Pichette,
représentante du public

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du Code des professions. « Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte ».

Le comité n'a pas reçu de demande de révision cette année.



Le président,
Jacques Desnoyers

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT DU COMITÉ

Les fonctions du comité sont définies à l'article 112 du Code des professions. Il comporte la surveillance de l'exercice de la profession par les membres ainsi que des enquêtes sur conduite professionnelle dans le cadre de la protection du public. Les inspecteurs et les enquêteurs sont tous membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du Code des professions.

REUNIONS DU COMITE

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni les :

13 avril 2005	13 octobre 2005
11 mai 2005	3 novembre 2005
31 août 2005	22 mars 2006

LA GOUVERNANCE STRATÉGIQUE

Depuis l'introduction du modèle de gestion la gouvernance stratégique, en 2001, l'Ordre des chimistes du Québec a procédé systématiquement à son intégration au sein de l'organisation et particulièrement au sein du comité d'inspection professionnelle en 2005-2006. Dans le respect des fonctions du comité, telles que définies au Code des professions, la structure et l'organisation du travail ont été revus dans une perspective de gouvernance. Un corollaire de cette démarche fut le renouvellement de la composition du comité. L'appel au bénévolat, logé auprès des membres, s'est traduit par une réponse très favorable de ces derniers dépassant dans les faits les attentes que nous nous étions fixés. En outre, la mise en œuvre de la gouvernance stratégique se poursuivra au cours de l'exercice 2006-2007.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA PROFESSION

Le programme de surveillance de l'exercice de la profession est quinquennal. Le programme en est à sa dix-neuvième année soit au quatrième cycle d'inspection de cinq ans. Chaque année, environ le cinquième des membres est appelé à compléter un questionnaire d'inspection professionnelle. Conséquemment, quatre cent vingt et un (421) membres étaient ciblés dans le cadre du programme de surveillance annuelle. De ce nombre 341 membres (81 % contre 79 % l'année précédente) se sont prévalus du questionnaire en ligne alors que 80 membres (19 %) ont répondu sur support papier. Le comité d'inspection professionnelle sélectionne parmi les répondants, selon des critères déterminés, les membres à visiter.

Au 31 mars 2006, vingt et un (21) membres avaient été visités sur un total de quarante-six (46) membres à visiter. L'étude des nouveaux dossiers et le suivi des rapports d'inspections se poursuivront au cours du prochain exercice.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres sortants du comité qui ont conjugué compétences et motivations dans la réalisation de leurs fonctions tout au long de leur mandat. Je remercie également madame Nancy Dolan, adjointe administrative services juridiques, pour avoir assuré de manière compétente, la continuité administrative des services d'inspection professionnelle au cours de cette période. Merci aux inspecteurs professionnels qui nous font bénéficier de leurs disponibilités et compétences dans un contexte parfois difficile.

Le président du comité

Martial Boivin, chimiste, MBA

Composition du comité

M. Martial Boivin,
président du comité
(depuis le 13 octobre 2005)

M. Jacques Brault,
président du comité
(jusqu'au 13 avril 2005
et membre jusqu'au
3 novembre 2005)

M. Daniel Poisson,
président du comité
(jusqu'au 31 août 2005)

M. Aristide Bouchard,
secrétaire du comité
(depuis août 2005 jusqu'au
3 novembre 2005)

Mme Francine Morin-Coutu
(jusqu'au 3 novembre
2005)

M. Boun Pong Keuk
(jusqu'au 3 novembre
2005)

M. Pierre Mercier (jusqu'au
3 novembre 2005)

M. Michel Simard (du
14 juillet 2005 jusqu'au
3 novembre 2005)

Nouveaux mandats débutant le 8 mars 2006

Mme Carole Bérubé

Mme Isabelle Gladu

Mme Farida Mériane

M. Laurentiu Vasile Ciocchina

M. N'Godji Camara, secré-
taire du comité

M. Gaston Lalumière

Liste des enquêteurs

M. Claude Barbeau

M. Clément Bourget

M. Jean-Eudes Côté

Mme Jocelyne Cousineau

M. Serge Couture

M. Denis Maheux

Mme France Montgrain

M. Gaston A. Picard

M. Vincent Pineault

M. Gilles Sabourin

M. Michel Simard

Mme Monique Gervais
(depuis le 14 juillet 2005)

M. Martin Giroux
(depuis le 14 juillet 2005)

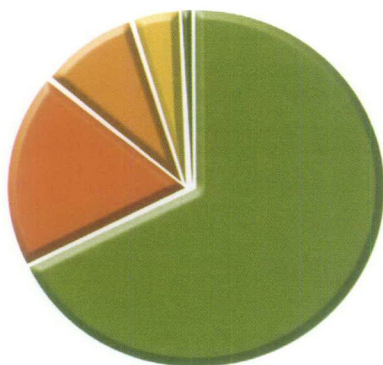
M. Abdelaziz Gherrou
(depuis le 12 août 2005)

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le comité des examinateurs est composé de 7 membres nommés par le Bureau :

Christian Linard,
président
N'Godji Camara
Houssein Kadieh Ibrahim
Edward Kamel
Selim Kermasha
Gaston Picard
Vladimir Roudavine

Provenance des candidats étrangers inscrits au tableau de l'OCQ au cours de l'exercice 2005-2006



- Europe
- Afrique
- Asie
- Amérique
- Australie

MANDAT DU COMITÉ

Le mandat principal du comité consiste à évaluer les diplômes et la formation des candidats qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme reconnu par règlement du gouvernement et qui désirent adhérer à l'Ordre des chimistes du Québec. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et recommandations au Bureau quant à l'admissibilité des candidats. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre, le cas échéant.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Afin de pouvoir mieux apprécier la formation de ces candidats étrangers tout en répondant au mandat de notre ordre professionnel qui est de veiller à la protection du public, le comité a été progressivement constitué de chimistes et de biochimistes qui avaient été formés dans différentes grandes universités à travers le monde comme l'Université du Caire (Égypte); l'Université de Bagdad (Irak); l'Université de Nancy et l'Université de Paris VII (France); l'Université Laval et l'Université de Montréal (Canada); la City University of New York; l'Université du Maine et le Massachusetts Institute of Technology de Boston (USA); l'Institut M. V. Lomonosov de Moscou (Russie); l'Université de Ipgan (Guinée); l'Université de Lausanne (Suisse); l'Université Catholique de Louvain (Belgique).

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité a tenu 7 réunions d'une durée moyenne de 4,5 heures au cours desquelles il a étudié 64 demandes d'admission (60 étaient de nouvelles demandes d'évaluation et 4 dossiers étaient des réévaluations). Il s'agit d'une augmentation du nombre de demandes de plus de 9 % par rapport à l'année dernière. De ces demandes, 53 ont fait l'objet d'une recommandation d'admission, 6 ont fait l'objet d'une recommandation de formation complémentaire et 1 n'a pas été agréée à cause de formation jugée insuffisante.

Depuis septembre 2003, les candidats peuvent évaluer leur admissibilité directement sur le site Web de l'Ordre. Cet « outil d'autoévaluation en ligne des équivalences de formation » est en constante amélioration et facilite grandement la tâche du comité.

RÉTROSPECTIVES 2005-2006

L'informatisation des demandes d'admission et le traitement des dossiers en vue de leur accessibilité sur le site Web de l'Ordre sont disponibles pour les nouveaux candidats étrangers. Grâce aux efforts constants de la direction générale, les dossiers de ces candidats sont maintenant évalués directement à partir des données informatiques qu'ils nous ont fournies. Ceci permet d'accélérer le traitement des dossiers des nouveaux candidats.

Le Comité collabore également avec le Comité de la formation des chimistes à la réévaluation des différents programmes de chimie et de biochimie au Québec.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

REMERCIEMENTS

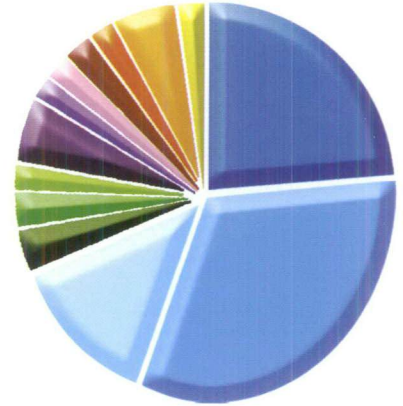
Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du président directeur général et secrétaire de l'Ordre, monsieur Martial Boivin.

Je tiens également à remercier tout particulièrement monsieur Edward Kamel pour son travail minutieux qui consiste à vérifier que les dossiers des candidats contiennent l'ensemble des documents nécessaires à leur évaluation.

Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier Mme Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour ses initiatives toujours plus astucieuses les unes des autres et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,
Christian Linard, biochimiste

Pays d'origine des candidats étrangers inscrits au tableau de l'OCQ au cours de l'exercice 2005-2006



- France
- Roumanie
- Maroc
- Algérie
- Pologne
- Syrie
- Argentine
- Belgique
- Colombie
- Équateur
- Iran
- Liban
- Mexique



COMITÉ DE PROMOTION

Ce comité créé au cours de l'année 2004-2005 a débuté ses opérations en 2005 et devait être opérationnel en septembre 2005. Outre son président nommé par le Directeur général de l'Ordre, le comité était composé de MM. :

M. Marius D'Amboise, professeur, département de chimie, Université de Montréal,

M. Louis André Lortie, professionnel, département de biochimie, Université Laval

M. Richard Martel, professeur, département des sciences des aliments et de nutrition, Université Laval

M. Pierre Pichet, professeur, département de chimie, Université du Québec à Montréal

M. Jacques Turcotte, professeur, département de chimie, Université Laval

M. Bernard Vinet, professeur, département de biochimie, Université de Montréal

M. Nacer Eddine Ziani, agent de communication, OCQ.

Suite à un certain nombre d'expériences de promotion, l'Ordre, par la voie de son directeur général, décidait de mettre sur pied un Comité de promotion de la profession au sein des universités offrant les programmes donnant ouverture à un permis de l'Ordre des chimistes du Québec. Ce comité, permanent, était chargé d'élaborer et de faire la promotion de la profession selon une approche globale, cohérente et intégrée en déterminants les objectifs, les stratégies, leur mise en œuvre et le suivi de la performance.

Ce comité s'est réuni en deux occasions : en mars et en fin mai 2005. Au cours de ces réunions, il a été convenu qu'une approche systémique devait être envisagée et qu'on devrait s'occuper des grandes universités francophones tout d'abord pour bien rôder les stratégies et pour rejoindre les principales sources de futurs membres. On éviterait aussi d'aborder dans l'immédiat les universités anglophones puisque les observations disponibles tendent à démontrer que les problématiques semblent quelque peu différentes même si l'objectif final demeure le même : bien informer les futurs professionnels de la nécessité ou non qu'ils auront d'appartenir à l'Ordre des chimistes.

Un consensus majoritaire s'est dégagé de ces deux réunions : l'importance de proposer et de signer avec les universités (départements et/ou facultés) des ententes de collaboration visant l'objectif précité. Dès la rentrée d'automne 2005, diverses approches ont été réalisées tant et si bien que trois ententes ont été paraphées entre d'une part l'Ordre et d'autre part les facultés des sciences et de Génie et la faculté d'agriculture de l'Université Laval ainsi qu'avec la faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke. Parallèlement des visites structurées ont été faites auprès des étudiants des programmes associés à ces mêmes facultés pour leur présenter le rôle et le mandat de l'Ordre des chimistes.

À partir des réflexions de ce Comité, la direction générale rédigeait un programme de valorisation de la profession en août 2005 de manière à mieux cerner l'opérationnalisation de la promotion auprès des étudiants.

Malgré quelques retards en grande partie liés à des événements hors de notre contrôle, l'essentiel du mandat et de l'échéancier initialement prévus ont été atteints. Cela est certainement dû à la généreuse contribution et la bonne volonté des membres du comité qu'il faut remercier. Le support du responsable des communications de l'Ordre a aussi été déterminant.

Guy Collin, Ph. D., chimiste,
Président et secrétaire du Comité

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler des recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau.
- Le comité tient à remercier Dr Jean-Pierre Émond, biochimiste clinique, qui a quitté le comité à la fin de son dernier mandat de président. Le comité félicite Jean-Pierre Émond pour le travail qu'il a accompli durant les 15 années qu'il a été membre et plus particulièrement les 12 années de sa présidence. Pendant ces années, il a travaillé avec passion à l'avancement de la profession et au mieux-être des résidents. Il a été l'initiateur du projet d'harmonisation canado-québécoise de la formation et de la certification en biochimie clinique. Ce projet, visant la reconnaissance officielle de nos programmes de formation respectifs, a été conduit conjointement avec l'Académie canadienne de biochimie clinique en 2000-2001.
- L'harmonisation deviendra officielle lorsque le nouveau règlement sur les spécialistes de l'OCQ sera adopté. Le projet de règlement avait été acheminé à l'Office des professions en 2001, mais a été soumis à une importante révision à l'hiver 2005. Cette nouvelle version, qui regroupe en un seul règlement les trois règlements actuels (Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un certificat de spécialiste en biochimie clinique de l'OCQ, Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un certificat de spécialiste en biochimie clinique de l'OCQ et Règlement sur les spécialistes l'OCQ), a été étudiée par le comité de biochimie clinique au cours de l'été 2005. Le nouveau projet de règlement est respectueux de la mission propre à l'OCQ et au milieu universitaire. L'OCQ n'assumera plus l'entière responsabilité du programme de formation en biochimie clinique. Les universités seront les maîtres d'œuvres du programme de formation en biochimie clinique qui doit répondre aux normes de l'OCQ. Cette collaboration avec l'Université de Montréal, qui est actuellement la seule université à offrir un programme de formation en biochimie clinique, a franchi une nouvelle étape en décembre 2005 avec le début des travaux devant mener à la préparation de documents qui serviront à présenter à l'Office des professions cette nouvelle approche du règlement des spécialistes de l'OCQ.
- Le comité a tenu six réunions au cours de l'année 2005-2006. Le comité a exercé avec rigueur la surveillance des programmes de formation en biochimie clinique et a recommandé les actions requises. Le comité a révisé et recommandé au Bureau la liste des hôpitaux québécois agréés aux fins de stage en biochimie clinique pour l'année 2006.
- Le comité est heureux d'accueillir deux nouveaux spécialistes en biochimie clinique qui ont réussi les examens de la spécialité. Il s'agit des Drs Robert Robitaille et Rose Djiana, biochimistes cliniques. Que nos vœux de succès les accompagnent tout au long de leur carrière. Six résidents sont actuellement en cours de formation. Quatre d'entre eux ont commencé en cours d'année 2005-2006 et tous les six sont détenteurs d'une bourse de formation financée par le Ministère de la Santé et des services sociaux.

En terminant, je désire remercier très chaleureusement tous les membres du comité pour leur contribution significative au cours de cette année.

Finalement, le comité reconnaît la collaboration de monsieur Martial Boivin, président-directeur général. Les activités du comité ont été facilitées par le concours de madame Johanne Côté, secrétaire à l'admission.

La présidente,

Marie-Josée Champagne, chimiste

Composition du comité

Marie-Josée Champagne,
présidente

Martin Beaulieu

Louise Charest-Boulé

Louise Thériault

COMITÉ DE LA FORMATION DES CHIMISTES

Composition du comité

Le comité est formé de cinq membres. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec nomment deux membres, le ministre de l'Éducation ou son représentant nomme un membre et le Bureau nomme deux membres de l'Ordre, parmi lesquels le comité choisit le président. Les membres du comité sont les suivants :

M. Yves Rousseau, président du comité

M. William Galley, Université McGill, département de chimie

M. Gaston Lalumière, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Madame Gessie Brisard, Université de Sherbrooke, département de chimie

M. Jacques La Haye, Ministère de l'Éducation

Messieurs Galley et Madame Brisard ont été nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et monsieur La Haye est le représentant du ministre de l'Éducation.

Membres ad hoc :

M. Guy Collin, vice-président du Bureau

M. Christian Linard, Président du comité des examinateurs.

Secrétaire du comité :

Madame Nancy Dolan

LE MANDAT DU COMITÉ.

Ce comité est un comité consultatif formé en vertu des règlements de la Loi sur les chimistes. Il a le mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des chimistes. La qualité de la formation, telle que définie dans le règlement sur le comité de la formation des chimistes, «s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste».

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ.

Au cours de l'année 2004-2005, le comité a tenu trois (3) réunions régulières en plus des rencontres que le président accompagné de M. Guy Collin a effectué dans la majorité des départements de chimie, biochimie et sciences alimentaires des diverses universités.

Lors de ces rencontres, le président et M. Collin ont répondu aux interrogations des directeurs de départements ou de programmes et ont tenté d'obtenir le point de vue de ces directeurs en ce qui concerne la mise en œuvre des propositions qui ont été mises de l'avant par le comité de la formation, dans le but de mieux répondre à la mission de la protection du public de l'Ordre et d'ajuster la formation reçue aux compétences à acquérir pour exercer aujourd'hui la profession de chimiste. Ces rencontres se sont déroulées dans un esprit constructif et dans le respect mutuel des rôles et responsabilités de chacun. Les directeurs des divers départements reconnaissent le bien fondé des recommandations du comité et la majorité d'entre eux ont déjà inscrits ou comptent inscrire sous peu à leur programme de Baccalauréat les cours recommandés. Dans quelques cas, la discussion se poursuit dans le but de trouver les meilleurs moyens pour ce faire. Les directeurs des départements qui n'ont pas encore été rencontrés le seront sous peu.

Au cours de ses réunions régulières, le comité a de plus précisé ses propositions relatives aux contenus abrégés pour les cours de Chimie/Biochimie professionnelle et Gestion de la qualité qu'il recommande d'exiger pour avoir le droit d'exercer la chimie au Québec. De la même manière il a précisé le contenu du cours de Biochimie qu'il recommande d'exiger pour les étudiants inscrits au baccalauréat en chimie. En outre il a donné son avis sur le projet de règlement que l'Ordre compte déposer à l'Office des professions pour donner suite aux recommandations du comité sur les catégories de permis et sur les cours additionnels proposés.

Je désire remercier tous les membres du comité pour leur travail hautement apprécié et tout particulièrement Monsieur Guy Collin qui, non seulement m'a accompagné lors des visites aux diverses universités, mais m'a également appuyé dans leur organisation. Finalement je désire remercier Mme Nancy Dolan du secrétariat de l'Ordre pour le support précieux qu'elle m'a accordé à titre de secrétaire du comité.

Le président,
Yves Rousseau, chimiste

COMMUNICATIONS

INTRODUCTION

L'année 2005-2006 a été aussi riche que la précédente en matière d'activités de l'Ordre dans le domaine des communications.

RÉALISATIONS

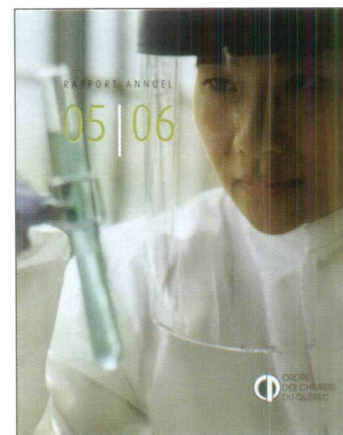
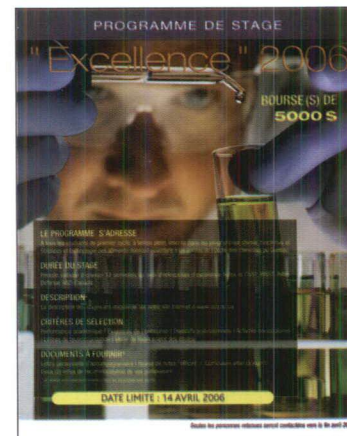
- Le programme « Bourse d'Excellence 2005 » a vu le jour au mois d'avril 2005, six (6) bourses de 5000\$ ont été attribuées en partenariat avec la Fondation Lucien-Piché, Hydro-Québec et Merck Frosst.
- Signature, le 23 février 2006, du protocole d'entente sur la formation continue avec l'Université du Québec à Montréal.
- Signature d'une entente entre l'Ordre des chimistes du Québec et l'organisme ALPA pour faciliter l'intégration au marché du travail des membres immigrants.
- Remplacement du serveur informatique et migration des données.
- Les efforts du comité de promotion de la profession au sein des universités ont conduit à la signature de trois (3) ententes avec les facultés des Universités Laval et Sherbrooke (voir compte rendu de monsieur Guy Collin).
- Nouvelle conception du rapport annuel.
- Réalisation d'une Sculpture Moulée représentant le prix des Compagnons de Lavoisier

ACTIVITÉS

- Participation au Colloque National sur la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Participation au 10e Forum Provincial "Carrière en chimie" à l'Université Laval.
- Participation aux déjeuners thématiques de Québec Multi-Plus sur la « Pénurie de main d'oeuvre qualifiée »
- Participation a des rencontres de réseautage avec le Comité emploi des ingénieurs de la régionale Plein-Sud et l'Ordre des technologues professionnels.
- Membre du comité organisateur du Carrefour de l'Industrie Chimique qui se tiendra les 11, 12 et 13 octobre 2006 au Palais des Congrès de Montréal.

PERSPECTIVES 2006-2007

- Nouveau Sondage Léger Marketing en prévision de la planification stratégique 2007-2010.
- Mise en œuvre du programme de formation continue en collaboration avec l'UQAM.
- Poursuivre l'organisation du programme de conférences de l'Ordre des Chimistes du Québec dans le cadre du Carrefour de l'Industrie Chimique.





SECTION FINANCIÈRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

CONTENU

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	23
Évolution des actifs nets	24
Bilan	25
Flux de trésorerie	26
Notes afférentes aux états financiers	27

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Charges par activités	30
-----------------------------	----

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada.

Norme Allard, comptable agréé r.é.

Comptable agréé
Montréal, le 26 mai 2006

31 MARS 2006

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	691 007	638 367
Droits d'admission	26 152	25 545
Affiliation et réinscription	7 281	11 853
Publicité	17 098	11 666
Intérêts	14 759	15 598
Ventes de livres et de documents	4 631	5 855
Cours et congrès	-	3 160
Amendes et remboursement de frais	21 386	32 486
Paiements incitatifs reportés – amortissement	6 532	15 398
Subvention reportée (note 5)	8 000	8 000
Autres	10 760	8 294
	<u>807 606</u>	<u>776 222</u>
CHARGES		
Administration	259 069	253 284
Admission	134 561	137 419
Communications	194 432	190 242
Discipline	82 264	173 565
Formation	7 862	7 885
Inspection	32 042	36 853
Pratique illégale	38 829	45 449
Gouvernance stratégique	143	-
Autres	23 147	2 414
	<u>772 349</u>	<u>847 111</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS	<u>35 257</u>	<u>(70 889)</u>
<i>Les frais qui suivent sont inclus dans ce qui précède :</i>		
Amortissement des immobilisations	15 223	12 377
Amortissement de l'actif incorporel	40 118	33 678
Intérêts sur la dette à long terme	-	316

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET ACTIF INCORPOREL	NON AFFECTÉS	2006 TOTAL	2005 TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Solde, au début	166 212	218 891	385 103	455 992
Excédent (Insuffisance) des produits	(47 341)	82 598	35 257	(70 889)
Nouveaux investissements, net	20 852	(20 852)	-	-
Solde, à la fin	139 723	280 637	420 360	385 103

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

BILAN

AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	807 748	640 072
Placements temporaires (note 4)	-	110 294
Débiteurs	10 975	28 416
Frais payés d'avance	<u>12 356</u>	<u>13 408</u>
	831 079	792 190
PLACEMENTS (note 4)	265 898	223 548
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	47 282	50 295
ACTIF INCORPOREL , moins l'amortissement cumulé de 97 482 \$ (2005 : 57 364 \$)	<u>107 429</u>	<u>138 905</u>
	<u><u>1 251 688</u></u>	<u><u>1 204 938</u></u>
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	187 390	193 284
Revenus reportés	595 825	556 406
Partie à court terme des paiements incitatifs	6 030	6 030
Autre subvention reportée (note 5 b)	<u>12 020</u>	<u>19 520</u>
	801 265	775 240
SUBVENTION REPORTÉE (note 5 a)	14 988	22 988
PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS	<u>15 075</u>	<u>21 607</u>
	831 328	819 835
ACTIFS NETS		
Non affectés	280 637	218 891
Investis en immobilisations et actif incorporel	<u>139 723</u>	<u>166 212</u>
	420 360	385 103
	<u><u>1 251 688</u></u>	<u><u>1 204 938</u></u>
Engagements (note 6)		

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS



administrateur



administrateur

 Voir les notes afférentes aux états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds au titre de cotisations, admission et inscriptions, publicité et autres activités	835 175	833 267
Sorties de fonds pour les fournisseurs et les employés	(721 850)	(777 093)
Intérêts créditeurs	14 759	15 598
Intérêts débiteurs	-	(316)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>128 084</u>	<u>71 456</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Nouvelles immobilisations	(12 210)	(48 831)
Actif incorporel	(8 642)	(52 094)
Titres négociables échéant après 3 mois	67 944	157 449
Paiements incitatifs reportés	-	30 150
Remboursement sur la dette à long terme	-	(10 000)
Subvention reportée	(7 500)	9 760
Flux de trésorerie (utilisés) pour les activités d'investissement et de financement	<u>39 592</u>	<u>86 434</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE L'EXERCICE	167 676	157 890
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>640 072</u>	<u>482 182</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>807 748</u></u>	<u><u>640 072</u></u>

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables échéant à trois mois depuis leur émission, le cas échéant.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. STATUT

L'Ordre, qui en est un à exercice exclusif, a été constitué en vertu de la Loi sur les chimistes professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations pour lesquelles les résultats réels peuvent différer des estimations.

Placements

Les placements, qui sont constitués d'investissements dans des instruments de dépôts, sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Actif incorporel

Les investissements dans le développement d'un site Web sont comptabilisés au prix coûtant et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de sa mise en service.

Paiements incitatifs reportés

L'Ordre a reçu la somme de 30 150 \$ à titre de paiements incitatifs dans le cadre de la relocalisation de ses locaux. Ces sommes sont amorties sur la durée du bail, soit cinq ans, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2004.

Frais généraux

Les charges directement liées à une activité sont réparties à cette fonction alors que les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Flux de trésorerie

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel

Le montant des actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel correspond à la valeur nette de ces actifs déduction faite du solde non amorti de la subvention reportée.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2006	2005
	PRIX COÛTANT	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	MONTANT NET	MONTANT NET
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	142 328	134 413	7 915	-
Mobilier et équipement	39 517	18 690	20 827	26 547
Améliorations locatives	26 016	7 476	18 540	23 748
	<u>207 861</u>	<u>160 579</u>	<u>47 282</u>	<u>50 295</u>

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

4. ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES

	PRIX COÛTANT	VALEUR MARCHANDE	RENDEMENT RÉEL
	\$	\$	
a) Éléments à court terme			
Encaisse	807 748	807 748	
Coupons dont l'échéance excède trois mois	-	-	-
	<u>807 748</u>	<u>807 748</u>	
b) Éléments à long terme			
Titres négociables échéant jusqu'en 2014	265 898	282 110	2,85 @ 6,65%
	<u>265 898</u>	<u>282 110</u>	

5. SUBVENTION REPORTÉE ET AUTRE SUBVENTION

a) L'Ordre s'est vu octroyer une subvention de 40 000 \$ du ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration afin de réaliser un outil d'auto-évaluation de l'équivalence de formation. Cette subvention est amortie suivant la même méthode et la même durée que l'actif incorporel.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

b) Les autres subventions reportées comprennent ce qui suit :

	2006	2005
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	19 520	13 000
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice	<u>22 500</u>	<u>16 000</u>
	42 020	29 000
Bourses remises au cours de l'exercice	<u>30 000</u>	<u>9 480</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>12 020</u></u>	<u><u>19 520</u></u>

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

6. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement de bureau, l'Ordre s'est engagé à payer les loyers annuels minimaux suivants :

2007	61 257
2008	65 544
2009	65 544
2010	65 054
2011	62 945
Par la suite	<u>10 221</u>
	<u><u>330 565 \$</u></u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créiteurs et des revenus reportés est égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

Risque de taux d'intérêt

La société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les taux d'intérêt de ses placements sont fixes et varient entre 2,85 % et 6,65 %. Toutefois, l'échéance de certains placements s'échelonne jusqu'en 2014.

À cet égard, la société pourrait être exposée à un risque de ses placements si les taux d'intérêt augmenteraient de façon significative d'ici l'échéance de certains placements.

Il n'est toutefois pas possible de mesurer ce risque étant donné que toute variation est sujette aux conditions prévalant sur les marchés financiers.

CHARGES PAR ACTIVITÉ

	2006	2005
	\$	\$
ADMINISTRATION		
Assemblée générale	6 583	4 088
Cotisation conseil interprofessionnel du Québec	11 121	10 903
Honoraires professionnels	-	1 006
Contentieux	31 283	38 341
Déplacements et séjours	3 580	2 897
Poste, imprimerie et photocopie	6 298	3 079
Salaire et charges sociales	112 234	111 163
Quote-part de frais généraux	60 410	60 281
Gain à la vente d'immobilisations	-	(700)
Autres	27 560	22 226
	<u>259 069</u>	<u>253 284</u>
ADMISSION		
Honoraires professionnels	4 444	6 188
Déplacements et séjours	5 934	7 044
Salaires et charges sociales	76 535	75 805
Quote-part des frais généraux	41 196	41 108
Autres	6 452	7 274
	<u>134 561</u>	<u>137 419</u>
COMMUNICATION		
Projet communication	2 048	4 063
Revue et feuillet	35 078	30 291
Publicité et promotion	6 610	4 980
Déplacement et séjours	147	1 105
Salaire et charges sociales	97 668	96 737
Quote-part des frais généraux	52 571	52 458
Site Web	310	608
Autres	-	-
	<u>194 432</u>	<u>190 242</u>

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
DISCIPLINE		
Déplacement et séjours	3 451	16 265
Location de salles	-	855
Honoraires professionnels	66 272	144 660
Salaires et charges sociales	7 389	7 318
Quote-part des frais généraux	3 977	3 969
Autres	1 175	498
	<u>82 264</u>	<u>173 565</u>
FORMATION		
Congrès, cours	450	4 492
Déplacements et séjours	6 872	1 090
Salaires et charges sociales	274	271
Quote-part des frais généraux	147	147
Autres	119	1 885
	<u>7 862</u>	<u>7 885</u>
INSPECTION		
Déplacements du comité et location de salles	5 865	7 520
Déplacements et séjours	4 580	5 916
Honoraires des enquêteurs	7 120	9 080
Postes, photocopies et imprimerie	-	14
Salaires et charges sociales	9 214	9 126
Quote-part des frais généraux	4 959	4 948
Autres	304	248
	<u>32 042</u>	<u>36 853</u>
PRATIQUE ILLÉGALE		
Déplacements des membres du comité	1 716	1 759
Salaires des enquêteurs	8 107	22 264
Honoraires professionnels	27 729	20 019
Salaires et charges sociales	760	753
Quote-part des frais généraux	409	408
Autre	108	246
	<u>38 829</u>	<u>45 449</u>

CHARGES PAR ACTIVITÉ

	2006	2005
	\$	\$
AUTRES ACTIVITÉS		
Contentieux	22 014	-
Livres, estampes	1 133	2 414
	<u>23 147</u>	<u>2 414</u>

GOVERNANCE STRATÉGIQUE

Télécommunications	143	-
	<u>143</u>	<u>-</u>

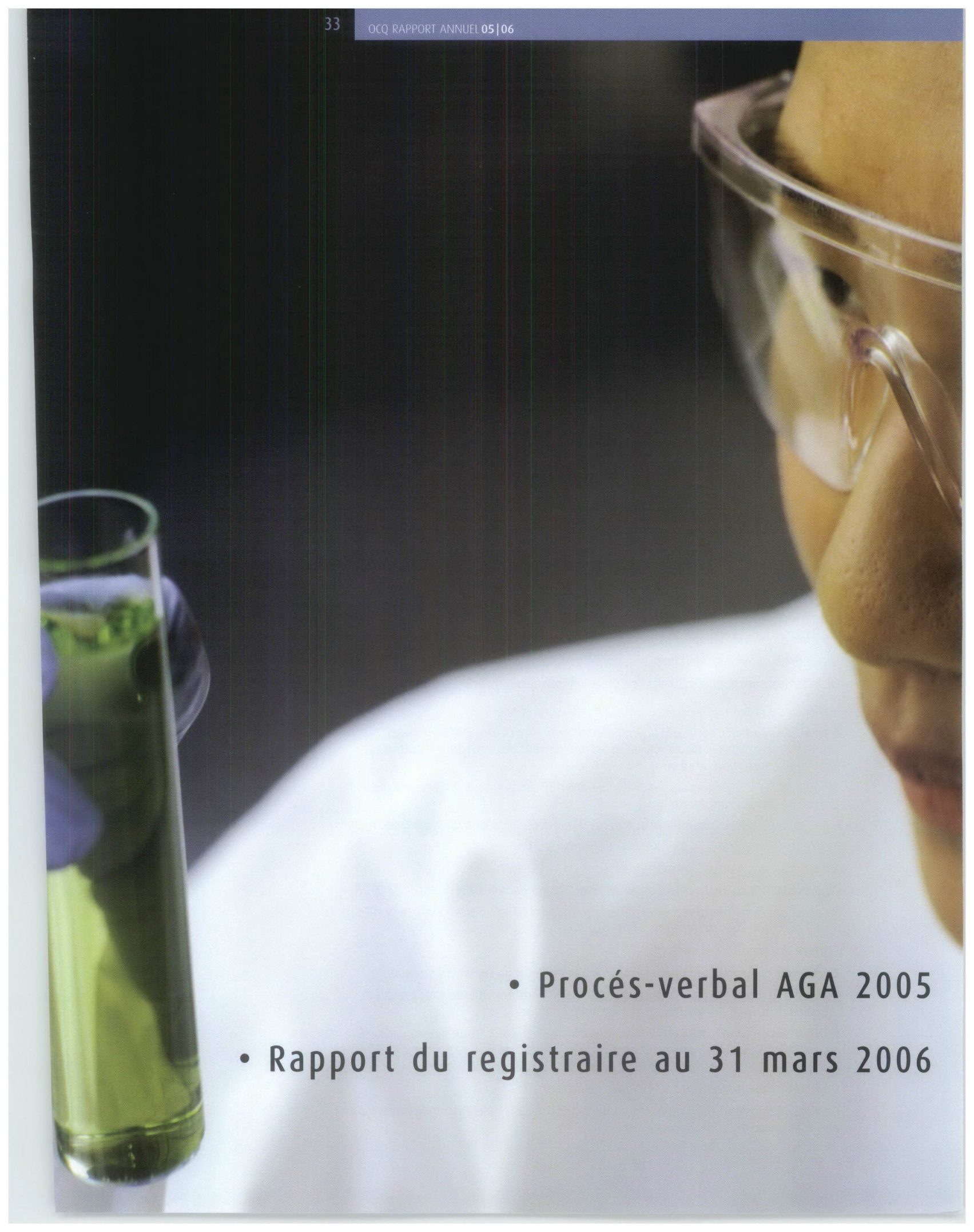
FRAIS GÉNÉRAUX

Loyer	49 982	61 215
Assurances	7 698	8 457
Entretiens et réparations	8 413	4 208
Fournitures de bureau	15 903	10 071
Pénalité et intérêts (recouvrés)	2	168
Déplacements et séjours	3 365	4 515
Télécommunications	10 950	15 834
Formation	2 747	925
Honoraires professionnels	4 278	5 234
Postes, imprimeries et photocopies	4 954	6 289
Intérêts sur dette à long terme	-	316
Amortissements	55 341	46 055
Autres	36	33
	<u>163 669</u>	<u>163 320</u>

POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS 2006

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Administration	60 410	60 281
Admission	41 196	41 108
Communication	52 571	52 458
Discipline	3 977	3 969
Formation	147	147
Inspection	4 959	4 969
Pratique illégale	409	408
	<u>163 669</u>	<u>163 320</u>

- 
- Procès-verbal AGA 2005
 - Rapport du registraire au 31 mars 2006

PROCÈS-VERBAL

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Luc Séguin, chimiste ayant constaté l'atteinte du quorum de 40 membres ayant droit de vote déclare la réunion ouverte à 18 h 5.

M. Martial Boivin, chimiste agit à titre de secrétaire de la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Claude Chartrand, chimiste propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Gaston Mercier, chimiste appuie la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 SEPTEMBRE 2004

Mme Danielle Miousse, chimiste propose l'adoption du procès-verbal. M. Claude Chartrand, chimiste appuie la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Affaires découlant du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 26 septembre 2003

Rien à signaler

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Le président du Bureau, M. Luc Séguin, présente les faits saillants de l'année 2004-2005:

Un chantier digne des trente (30) ans du système professionnel au Québec :

- Mise à jour des normes d'admission et des catégories de permis;
- Révision de la pratique de la profession;
- Requête en jugement déclaratoire c. Ordre des pharmaciens;
- Le système professionnel a 30 ans, le Conseil interprofessionnel du Québec a 40 ans.

Au chapitre du bureau du syndic et des comités statutaires :

- **Bureau du syndic** : Départ de la syndique adjointe en octobre 2004. Priorités accordées aux dossiers disciplinaires et ralentissement des activités en pratique illégale et usurpation de titre.
- 32 demandes d'interventions en discipline dont 25 demandes avec recommandation de ne pas porter plainte.
- 8 nouvelles demandes pour des présumés cas de pratique illégale ou usurpation de titre.
- Dépôt de 15 poursuites totalisant 94 chefs d'accusation.
- Reçu l'aval du CA pour 2 perquisitions.
- 6 poursuites ont connu leur aboutissement avec des condamnations totalisant 22 000 \$
- Revenus des Amendes et remboursement de frais de 32 486 \$ pour l'année dont 3 213 \$ en raison du suivi étroit de la perception.
- **Comité de discipline** : très actif.
- **Comité de révision** : 1 demande de révision et décision du syndic maintenue.
- **Comité d'inspection professionnelle** : 79 % des membres visés se sont prévalus du questionnaire d'inspection professionnelle en ligne.
- **Comité des examinateurs** : taux d'acceptation de 98.3 % c. taux moyen de 86 % avant l'Auto-Évaluation en ligne. Les principaux pays d'origine par ordre d'immigration : France, Roumanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Pologne et Syrie.
- **Comité de l'entraînement** : 175 études de dossiers.
- **Comité de biochimie clinique** : Un nombre de onze (11) résidents étaient inscrits au programme de formation de 2 ans.

Ordre des chimistes du Québec

Assemblée générale annuelle 2005

Le 16 septembre 2005,
à 18 h – Hôtel Delta
Montréal

PROCÈS-VERBAL

- **Comité de la formation** : Les nouvelles normes d'admission proposent une hausse de 55 à 60 crédits avec introduction de plus de souplesse dans la répartition des crédits. Le projet propose l'ajout de 3 crédits obligatoires consacrés à l'enseignement des responsabilités professionnelles et 3 crédits à la Gestion de la qualité pour tous les programmes ainsi que 3 crédits de biochimie pour les programmes de chimie. Par ailleurs, il est également proposé l'ajout de deux (2) catégories de permis (biochimiste et chimiste en sciences alimentaires) afin de mieux cibler les compétences de ces derniers.
- Remise en question de la pertinence du statut de chimiste à l'entraînement comprenant une période d'acquis expérientiels de 24 mois. Pourrait être remplacé par un permis temporaire avec ou sans restriction pour combler des lacunes mineures.
- **Communications** : Mise en place du Programme de bourses d'Excellence dont 6 bourses de 5000 \$ allouées à des étudiants universitaires pour un total de 30000 \$.
- Création d'un comité de promotion de la profession en collaboration avec les universités.
- Développement et mise en œuvre du nouveau concept de la revue Chimiste.

Au chapitre des Finances :

- Un excédent des charges (déficit) de (70 889 \$) en raison de l'intensification des activités réglementaires et disciplinaires;
- Des actifs nets de 385 103 \$ dont 218 891 \$ non affectés.

Au chapitre du Tableau des membres :

- 2550 membres au 31 mars 2004 (2644 l'année dernière) soit 94 membres de moins que l'année précédente;
- 129 nouvelles admissions (134 l'année dernière) dont au moins 35 % provenant de l'immigration et 46 réinscriptions;
- 262 personnes n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau, 4 permis furent retirés par l'Office québécois de la langue française, 1 personne est décédée et 2 retraits disciplinaires.

*Perspectives 2005-2006 :***Élaboration d'un projet de règlement modifiant ...**

- Normes d'admission
 - Chimie
 - Biochimie
 - Sciences et technologie des aliments

Élaboration d'un projet de règlement...

- Catégories de permis
 - Chimiste
 - Biochimiste
 - Chimiste en sciences alimentaires

Élaboration d'un projet de règlement...

- Déterminer les activités professionnelles des membres...
 - Pouvant être exercées par les personnes ou les catégories de personnes non membres (12 ordres professionnels visés)

5. DÉCISIONS**5.1 Élection du vérificateur comptable (décision)**

Le Bureau suggère aux membres de l'Ordre de reconduire le mandat de M. Pierre Allard, C.A., pour la vérification des livres et des comptes pour 2005-2006. Mme Danielle Miousse, chimiste en fait la proposition et M. Gaston Mercier l'appuie; celle-ci est adoptée à l'unanimité par les membres.

PROCÈS-VERBAL

5.2 Cotisation 2006-2007 (information)

Il est résolu par le Bureau de maintenir la cotisation annuelle 2006-2007 à 325 \$ pour un membre de plein droit et de maintenir les autres catégories de cotisations selon les ratios établis.

6. QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2005

M. Claude Chartrand, chimiste propose la levée de la réunion.

Adoptée à l'unanimité, le président, M. Luc Séguin, chimiste déclare l'assemblée levée à 18h49.

Le président-directeur général et secrétaire,

Martial Boivin, chimiste, M.B.A.

MB/nd

RAPPORT DU REGISTRAIRE

MEMBRES		SOUS-TOTAL	GRAND TOTAL
AU 1 ^{er} AVRIL 2005 :			
membres de plein droit	2 436		
membres à l'entraînement	114	2 550	2 550
INSCRITS DURANT L'ANNÉE :			
membres de plein droit	76		
membres de plein droit (permis temporaire)	25	101	2 651
membres à l'entraînement	34		
membres à l'entraînement (permis temporaire)	0	34	2 685
ré-inscrits membres de plein droit	140		
ré-inscrits membres de plein droit (permis temporaire)	4	144	2 829
ré-inscrits membres à l'entraînement	9		
ré-inscrits à l'entraînement (permis temporaire)	0	9	2 838
RADIÉS DURANT L'ANNÉE :			
radiation de membres de plein droit	236	(236)	2 602
radiation de membres à l'entraînement	30	(30)	2 572
radiation de membres de plein droit (permis temporaire)	8	(8)	2 564
radiation de membre à l'entraînement (permis temporaire)	0	(0)	2 564
décès de membre de plein droit	2	(2)	2 562
TRANSFERTS D'ENTRAÎNEMENT À MEMBRES DE PLEIN DROIT :	29		
AU 31 MARS 2006 :			
membres de plein droit	2 464		
membres à l'entraînement	98	2 562	2 562

De ce total, 2562 membres, il y a 5 Compagnons de Lavoisier et 87 spécialistes en biochimie clinique.

RÉPARTITION REGIONALE DES MEMBRES AU 31 MARS 2006

		HOMMES	FEMMES	TOTAL
<i>Région 01</i>	Bas-St-Laurent	19	8	27
<i>Région 02</i>	Saguenay/Lac-Saint-Jean	43	27	70
<i>Région 03</i>	Capitale-Nationale	189	82	271
<i>Région 04</i>	Mauricie	60	14	74
<i>Région 05</i>	Estrie	77	29	106
<i>Région 06</i>	Montréal	462	283	745
<i>Région 07</i>	Outaouais	31	16	47
<i>Région 08</i>	Abitibi-Témiscamingue	26	10	36
<i>Région 09</i>	Côte-Nord	10	7	17
<i>Région 10</i>	Nord-du-Québec	1	1	2
<i>Région 11</i>	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	2	4
<i>Région 12</i>	Chaudières-Appalaches	59	32	91
<i>Région 13</i>	Laval	135	68	203
<i>Région 14</i>	Lanaudière	49	21	70
<i>Région 15</i>	Laurentides	68	41	109
<i>Région 16</i>	Montérégie	368	191	559
<i>Région 17</i>	Centre-du-Québec	29	15	44
<i>Hors Québec</i>		60	27	87
GRAND TOTAL		1 688	874	2 562

Le registraire,
Martial Boivin, chimiste, M.B.A.



Place du Parc

300, rue Léo-Pariseau, Bureau 2199,
Montréal (Québec) H2X 4B3

Téléphone: (514) 844-3644

Télécopieur: (514) 844-9601

www.ocq.qc.ca